Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 09/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 081-200066124-20241125-208_2024-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	69

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	5
ABSENTS	22

Vote Pour :	69
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
19 NOVEMBRE 2024
Date d'Affichage
19 NOVEMBRE 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jacques BROS, Robert CINQ, Laurence CRANSAC VELLARINO Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°208_2024

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Autorisation de signature des accords-cadres relatifs à la Fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération Gaillac-Graulhet

Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 09/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 081-200066124-20241125-208_2024-DE

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres pour la fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération Gaillac-Graulhet, lancés en procédure formalisée, dont la consultation s'est déroulée du 05 septembre 2024 au 07 octobre 2024. La durée du marché est de deux ans à compter du 1er janvier 2025.

Les accords-cadres à bons de commandes mono attributaire avec minimum et maximum de commande ont fait l'objet de cinq lots distincts :
Lot 01 – Romans et documentaires adultes (tous types sauf bandes-dessinées)
Lot 02 – Livres pour la jeunesse (tous types sauf bandes-dessinées)
Lot 03 – Bandes-dessinées – adulte et jeunesse
Lot 04 – DVD tous genres

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 novembre 2024 a attribué le lot 1 : Romans et documentaires adultes à LIBRAIRIE ATTITUDE 81500 LAVAUR, le lot 2 : Livres pour la jeunesse à LIBRAIRIE ATTITUDE 81500 LAVAUR, le lot 3 : Bandes-dessinées – adulte et jeunesse à LIBRAIRIE ATTITUDE 81500 LAVAUR, le lot 4 : DVD tous genres à ADAV 75020 PARIS.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,
Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération Gaillac-Graulhet conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent :

- Lot 01 - Romans et documentaires adultes (tous types sauf bandes-dessinées) au prestataire :

LIBRAIRIE ATTITUDE
49-51 Grand Rue
81500 LAVAUR

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 100 000.00 euros HT. Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 112 000.00 euros HT.

- Lot 02 - Livres pour la jeunesse (tous types sauf bandes-dessinées) au prestataire :

LIBRAIRIE ATTITUDE
49-51 Grand Rue
81500 LAVAUR

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 105 000.00 euros HT. Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 125 000.00 euros HT.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 09/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 081-200066124-20241125-208_2024-DE

- Lot 03 - Bandes-dessinées - adulte et jeunesse, tous éditeurs au prestataire :

LIBRAIRIE ATTITUDE
49-51 Grand Rue
81500 LAVAUR

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 60 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 75 000.00 euros HT.

- Lot 04 – DVD tous genres au prestataire :

ADAV
41 rue des Envierges
75020 PARIS

Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 35 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 45 000.00 euros HT.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 09 DEC. 2024
- publication - mise en ligne
Le 09 DEC. 2024
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 09/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 081-200066124-20241125-208_2024-DE